

CA du Vendredi 11 12 2020 14h-16h30, chez Marie Lise et Philippe 40630 Sabres

Présents : Mylène Maramotti, Nadette Manciet, Sabine Collet, Dany Daubon, Michel Bonnet, Marie-lise et Philippe Castets.

Excusés : Pascale Lassère, Michèle Sourgens, François Maramotti.

À l'ordre du jour :

l'École des Amis du Monde : (voir dernière lettre aux parrains de décembre 2020)

99 parrains à ce jour.

La lettre aux parrains de Décembre faisant le point sur les effectifs et le fonctionnement de l'école a été envoyée le 08/12/2020 aux parrains de 2019 et 2018 n'ayant pas renouvelé leur parrainage en 2020. L'envoi des nouvelles se poursuit auprès de tous les parrains.

Le 2ème versement de 60 parrainages a été envoyé au mois d'Octobre.

A ce jour, la totalité des 120 parrainages ont été versés à l'EDAM.

Récapitulatif financier :

- Versement rentrée scolaire 2020/2021 : 8400 € (4200€ le 09/03/2020 + 4200€ le 13/13/2020)
- Acquisition du terrain d'implantation de l'école :
 - 2019 : 5500 € (soit la moitié du coût du terrain évalué à 11000 €)
 - 2020 : 1388 € (*soit le premier quart des 5500€ restant étalés sur 4 ans, de 2020 à 2023*)

CAÏFA

Les cours d'appui donnés aux élèves en août et en début septembre se sont bien passés avec environ 30 enfants.

L'école a ouvert le 14 septembre mais avec peu d'enfants présents. Les enseignantes en ont profité pour faire une grosse révision pour rattraper le retard.

Les classes commencent à se remplir et Julie ne peut pas encore nous donner le nombre exact d'enfants. Mais elle pense atteindre au moins 115 élèves car pas mal d'écoles du quartier non déclarées ont fermé. Nous aurons le détail courant octobre.

La classe de CE1 est ouverte dans une partie du préau. Hamado et Julie ont fait la séparation et confectionné les tables et chaises. Ils ont aussi rajouté du gravier dans la cour pour un meilleur accès.

Julie a embauché 2 nouvelles enseignantes formées, une pour le CE1 et une pour le CP2 car l'ancienne maîtresse a voulu passer en maternelle.

L'effectif de Caïfa est de 5 enseignantes, 3 avec leur diplôme et 2 en maternelle avec une certification. Elles sont payées 60€ par mois.

Le coût de la scolarisation des CP1, CP2 et CE1 est de 24000Fcf soit 37€ par an. Pour les maternelles, il est de 27000Fcf soit 41€. La différence de 3000Fcf correspond à l'achat de cahiers adaptés de pré lecture, de math, de graphisme et de dessin.

Commande artisans Fô Gninta :

Les demandes cuir, bronzes et bijoux ont été lancées. La commande importante de bronze risque de prendre un peu de temps (30 petites grues + 4 grandes grues pour Arjuzanx.) mais Hamado va œuvrer au plus vite pour que Julie puisse faire un seul envoi complet.

Pour le coût de la petite grue, Hamado va nous donner une réponse pour pouvoir faire parvenir le prix au site. (entre 20 et 25€)

Julie va aussi confectionner des petits sachets tissu pour les bijoux ainsi que des plus grands pour les bronzes.

Exposition / vente des produits artisanaux de CAIFA dès la mi décembre à Morcenx relayée sur le site de Terre Active et sur Facebook

Comment dégager des dons déductibles pour répondre à la solidarité inter associative ?

Tout don effectué dans le cadre des missions, engagements et compétences de L'association Terre Active, doit faire l'objet d'un reçu fiscal annuel et sera reversé dans sa totalité, en accord avec le donateur, au bénéficiaire choisi (Ecole des Amis du Monde, CAIFA, Linky, soutien aux migrants...)

Bilan des échanges Collectif Landais de Défense des Droits humains - Préfecture et Conseil départemental

En 2020, les membres du CDDH40 ont rencontré 1 fois des élus départementaux portant la politique d'Aide Sociale , 1 fois les responsables de la Direction de la Solidarité Départementale des Landes et 2 fois la Préfète, pour faire le point sur la situation des MNA (Mineurs Non Accompagnés) et des Jeunes Majeurs dont un grand nombre sont sous contrat de prise en charge avec le Conseil départemental des Landes. Le dialogue avec la préfecture est souvent difficile.

Ses services refusent de délivrer une carte de séjour tant que la PAF (Police Aux Frontières) n'a pas donné son aval sur les documents fournis.

Or , trop souvent, ces documents sont retenus très longtemps (1 an voire plus) et aucun titre de séjour n'est délivré.

Le conseil départemental s'efforce de prendre en charge la majorité de ces jeunes mais que deviendront – ils sans papiers ?

Ils ne pourront prétendre ni à un travail, ni à un logement, ni à une quelconque allocation.

Une avocate spécialiste des droits des Migrants, membre du collectif, instruit actuellement 8 dossiers de demande, soit de recours gracieux auprès de la préfecture, soit de saisine auprès du tribunal administratif.

- Elaborer ensemble un outil de concertation avec un fort éclairage juridique:

Partant du constat d'une réelle difficulté à harmoniser les pratiques en matière de mise à l'abri et de prise en charge des MNA, et face à la complexité des règles juridiques», l'avocate propose d'élaborer une «Charte des principes et bonnes pratiques dans la prise en charge et l'accompagnement de ces jeunes.»

Après avoir créé un groupe de travail qui envisagerait la méthodologie, le Collectif pourrait proposer que la concertation prévue soit la plus large possible, intégrant ainsi tous les interlocuteurs habituels de ces jeunes migrants.

Ce sera l'un des sujets de travail des prochaines réunions du Collectif Landais.

Mises à jour sur le site de <http://www.terreactive40.fr/>

Travail d'actualisation en cours (EDM – Caifa – consom'action – environnement - actions citoyennes...)

Vœux 2021 : à préparer pour envoi mi janvier